

Assurer en secteur rural le maintien d'une économie de proximité maillant le territoire

Description :

Les élus et les habitants suivent, avec un sentiment d'impuissance, les évolutions du tissu économique de proximité, notamment dans les villages, où la disparition des commerces, services publics et services aux personnes est souvent vécue avec appréhension et fatalisme.

Pourtant, les dispositifs d'appui à la création ou à la reprise d'activités existent sur l'ensemble du territoire du Parc, (FLACR, Fisac rural individuel, contrat ACES, Feder, ...).

Par ailleurs, les intercommunalités et chambres consulaires ne disposent pas des moyens d'action suffisants permettant d'anticiper les mutations de l'activité du territoire rural, notamment liées aux départs en retraite des artisans, commerçants ou prestataires de services.

Les élus et les habitants en sont donc le plus souvent réduits à subir ces évolutions et à s'adapter.

Quelques initiatives sont cependant prises ici ou là pour garder un tissu économique vivant, en favorisant par exemple le regroupement des professionnels de santé, l'offre de services aux personnes âgées, la création des pôles de services publics, l'aménagement d'espaces ou de locaux dédiés

aux artisans, le regroupement des commerçants et artisans en union commerciale, dans le but de dynamiser et de promouvoir le commerce de proximité.

Aucune politique d'ensemble n'a toutefois été élaborée dans le territoire du Parc. La charte propose donc d'expérimenter cette démarche à l'échelle d'un EPCI volontaire, en vue de sa généralisation.

Principales actions proposées

:

- En lien avec un EPCI, analyse du tissu économique existant : commerce, artisanat, services aux particuliers, services aux entreprises, services publics et de santé, offre culturelle, offre de transport collectif, ...
- Identification des mutations à venir et détermination des priorités
- Croisement des dispositifs de soutien existants (Fisac, boutiques de gestion, plates-formes d'initiative ...) avec les besoins recensés
- Élaboration d'un plan d'actions visant à conforter ou rééquilibrer l'offre de services et de commerces

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Certains territoires, dans le cadre de leur PLDE, ont élaboré ou sont en voie d'élaborer un schéma de développement commercial qui fixe les grandes orientations du commerce sur

les communes rurales. Il s'agira pour les EPCI qui le souhaitent, d'approfondir la réflexion à l'ensemble du tissu économique de proximité. Cette démarche, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, sera identifiée comme une action du PLDE portée par le Syndicat mixte du Parc.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure sera expérimentée à l'échelle d'un territoire volontaire, a priori un EPCI. Elle a vocation à être reproduite à l'échelle d'autres secteurs du Parc, notamment les secteurs ruraux.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 9 octobre 2014